



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2023
PROCES-VERBAL DE SEANCE

PV arrêté en séance du 4 mai 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord convoqué, en session ordinaire, après convocation légale, s'est réuni le 6 avril 2023 à 20h30 à la salle des fêtes de MONFLANQUIN sous la présidence d'Auguste FLORIO.

Date de convocation : 30 mars 2023		Nombre de délégués en exercice : 61		Présents en séance : 52	
BEUGAS	PAYERAS Brigitte	LACAUSSADE	DESTIEU Jean-Paul	PARRANQUET	GOUYOU Alain
BOUDY DE BEAUREGARD	ANDRAC Isabelle	LALANDUSSE	DIEUDONNE Christian	PAULHIAC	DOMINIQUE Antoine
BOURNEL	COUDERC Agnès	LE LAUSSOU	LEMARCHAND Max	RAYET	-
CAHUZAC	TESTUT Jean-Pierre	LOUGRATTE	LABONNE Isabelle	RIVES	VERGNIAUD Alain
CANCON	PICHARD Elisabeth	MAZIERES NARESSÉ	PAPE Jean-Paul	SAINTE AUBIN	POUEY MIDANETTE Guy
CANCON	GIROU Bernard	MONBAHUS	GARY Jean-Marie	SAINTE ETIENNE DE VILLEREAL	BATAILLE Serge
CANCON	PENON Monique	MONBAHUS	CADDOUX Claudie	SAINTE EUTROPE DE BORN	COLLIANDRE Jocelyne
CANCON	ROIRE Carole	MONFLANQUIN	FOUNAUD-VEYSSET Nathalie	SAINTE EUTROPE DE BORN	TORNIER Emilie
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	SERRES Gilbert	MONFLANQUIN	FLORIO Auguste	SAINTE MARTIN DE VILLEREAL	LANDAS Patrick
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	GONZATO-ROQUES Christine	SAINTE MAURICE DE LESTAPEL	BICHE Marie-Christine
CASTILLONNES	TOUQUETTE Bernadette	MONFLANQUIN	CORBEL Henri	SAINTE QUENTIN DU DROPT	PERLETTI Frédéric
CASTILLONNES	MAURES Sébastien	MONFLANQUIN	-	SALLES	CAZETTE Janik
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	DOUBLEIN Anne-Laure	SAVIGNAC SUR LEYZE	FAURE Christian
CAVARC	DELPECH Laurent	MONFLANQUIN	MARQUIS Laurence	SERIGNAC PEBOUDOU	-
DEVILLAC	PAUTRAT Jocelyne	MONSEGUR	JOURDANE Jeannine	TOURLIAC	CHABRONNERIE Viviane
DOUDRAC	BERTRAND Jacques	MONTAGNAC SUR LEDE	SETZE Yvon	VILLEREAL	LAURIERE Françoise
DOUZAINS	DAUTA Jean-Pierre	MONTAURIOL	-	VILLEREAL	CAMINADE Jean- Jacques
FERRENSAC	PAILLE Jean-Pierre	MONTAUT	-	VILLEREAL	-
GVAUDUN	TEYSSÉDOU Adrien	MONVIEL	AUCHE Monique	VILLEREAL	VECCHIOLA Christophe
LA SAUVETAT SUR LEDE	LABORDE Françoise	MOULINET	-		
LA SAUVETAT SUR LEDE	CAILLOUX Aldegonde	PAILLOLES	MATHIEU Christian		

Absents excusés	5	MONFLANQUIN (FERRE Patrick), MONTAURIOL (LESCOMBE Serge), MONTAUT (FLANDROIS Mathieu), MOULINET (PINIELLO Georges-Robert), RAYET (BERTHOLOM Aimé).
Absents ayant donné pouvoir	4	CASTILLONNES (SICAUD Pierre donne pouvoir à TOUQUETTE Bernadette), CASTILLONNES (FERULLO Christian donne pouvoir à TESTUT Jean-Pierre), SERIGNAC PEBOUDOU (PEYRAT Guy donne pouvoir à DAUTA Jean-Pierre), VILLEREAL (PITON Rolande donne pouvoir à LAURIERE Françoise).
Secrétaire de séance		Elisabeth PICHARD

M. le Président remercie Mme Nathalie FOUNAUD VEYSSET pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

M. le Président interroge l'assemblée sur des remarques potentielles concernant le procès-verbal du dernier conseil, conseil du 9 mars 2023.

Aucune remarque n'est formulée par l'assemblée, le compte-rendu est donc approuvé.

M. le Président nomme Madame Elisabeth PICHARD comme secrétaire de séance.

1- Point d'information communautaire

M. le Président présente ensuite Mme Alice BISMES, nouvelle coordinatrice du réseau de lecture publique.

Mme Alice BISMES se présente à son tour et invite l'assemblée à venir la rencontrer pour d'éventuelles questions.

M. le Président présente ensuite l'ensemble des pouvoirs concernant la présente séance puis il donne la parole à Mme Agnès COUDERC.

Mme Agnès COUDERC fait un point rapide sur l'avancée des travaux de la MSP de Castillonès, pour laquelle il n'y a pas en retard et rappelle l'ensemble des professions présentes au sein du futur équipement. Elle précise que la MSP sera entièrement occupée.

Puis Mme Agnès COUDERC présente une problématique récente liée à la compétence santé : les infirmières ASALEE (Action de santé libérale en équipe) qui permettent de faire le lien entre le patient et le médecin pour libérer plus de créneaux de consultations. Mme Agnès COUDERC indique que jusqu'à présent, les loyers de ces infirmières étaient financés par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. En février, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a adressé un courrier stipulant que cette caisse a vocation à payer les soins et non les loyers liés à la présence de ces infirmières ASALEE dans les MSP. La CNAM cesserait de payer ces loyers au 31/12/2023. Aujourd'hui, sur le territoire de la CCBHAP, deux postes existent représentant un total d'environ 2000€ de loyer. L'association SANTE 4 cherche actuellement une solution et s'est donné comme objectif de résoudre cette problématique avant septembre.

Mme Agnès COUDERC rappelle à l'assemblée que la collectivité n'a pas vocation à combler le désengagement de l'Etat en ne facturant plus les loyers des infirmières ASALEE. Elle propose donc de prendre une motion pour marquer le désaccord du conseil communautaire face à un nouveau désengagement de l'Etat.

Mme Christine GONZATO-ROQUES précise que la décision émane de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, qu'elle a été prise de manière unilatérale au niveau national sans que les CPAM locales ne participent à la prise de décision. Elle rappelle que la santé est une compétence régaliennne et que ce n'est pas aux collectivités de combler le désengagement.

Mme Agnès COUDERC propose ensuite à l'assemblée une motion concernant la maternité de Villeneuve sur Lot à l'initiative du maire de Villeneuve sur Lot.

Mme Christine GONZATO-ROQUES complète ces propos en saluant la proposition du maire de Villeneuve sur Lot et rappelle que les quatre groupes politiques du département ont adopté une motion à l'unanimité.

Mme Elisabeth PICHARD présente ensuite les marathons créatifs « Mon incroyable territoire », menés par le SMAVLOT, sur l'exemple du programme « Mon centre bourg a un incroyable commerce ». Ce programme s'adresse aux 5 EPCI du SMAVLOT, qui accueilleront 5 marathons selon 5 thématiques : commerce et artisanat, tourisme, culture et patrimoine, agriculture et alimentation, bien vivre et bien vieillir. Elle en rappelle rapidement les objectifs : fédérer les acteurs locaux sur un projet commun,

poursuivre une volonté de développement et de revitalisation, prendre en compte les enjeux et besoins du territoire, créer des événements uniques en collaboration, poursuivre une volonté de développement et de revitalisation et soutenir la relance des activités en centre-ville. Elle informe ensuite l'assemblée que le premier marathon aura lieu à Monsempron-Libos les 2 et 3 juin 2023 sur le thème du commerce. Elle précise ensuite à l'assemblée de faire remonter des porteurs de projet sur la thématique du commerce et de l'artisanat et présente rapidement la méthodologie d'un marathon : 36h permettant au porteur d'un projet de balayer l'ensemble des composantes de son projet : opportunité de développement dans le territoire, viabilité économique, communication,... accompagnés de coach, professionnels du développement des entreprises et clôturer par une présentation et une remise de prix par un jury. Que le projet soit mûr ou non, la participation permet à tous les participants d'enrichir leur projet avec comme objectif la sécurisation du lancement d'une entreprise.

M. le Président introduit ensuite la brève du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Il revient rapidement sur l'historique et notamment les deux principaux blocages de départ, à savoir le périmètre qui ne comprend pas la Communauté de Communes de Confluent et des Coteaux de Prayssas et le SMAV LOT mis à l'écart. Il précise à l'assemblée que les choses semblent s'améliorer. Il informe l'assemblée des dernières avancées et notamment du lien entre le CRTE et les financements d'Etat, DETR, DSIL et récemment le Fonds Vert : si les projets ne sont pas inscrits au CRTE, ils ne seraient pas financés. M. le Président propose donc aux communes de faire remonter l'ensemble des projets communaux à la communauté afin de pouvoir les inscrire au sein du CRTE lors d'un avenant.

M. Glenn VIOLLET complète en précisant que la CCBHAP n'a pas à faire de choix en lieu et place des communes et qu'il est important pour chaque commune de faire remonter ses projets pour que la présente assemblée vote cette liste au prochain conseil et la présente ensuite comme avenant au CRTE.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET demande comment les dossiers sont priorisés.

M. Jean-Marie GARY précise qu'au sein du CRTE, il n'y a pas de hiérarchisation, il s'agit d'une inscription du projet au sein du document ou non.

M. Auguste FLORIO rappelle que cette liste peut être complétée lorsque cela sera nécessaire par avenant.

M. Jean-Jacques CAMINADE synthétise en précisant que l'essentiel est que le projet soit mentionné au sein du document cadre.

M. Gilbert SERRES interroge l'assemblée concernant les possibilités de financement lorsque la commune n'est pas maître d'ouvrage.

M. Glenn VIOLLET précise que dans le cas de la rénovation de l'éclairage public ou de la création de réseaux de chaleur, portées par TE47, tous les projets ont été inscrits en collaboration avec le syndicat.

M. Bernard GIROU interroge l'assemblée sur les critères d'éligibilité des projets.

M. Jean-Paul PAPE demande que soit précisée la forme que doit prendre la présentation de ces projets et le détail à apporter.

M. le Président répond qu'il n'y a pas de critère d'éligibilité pour inscrire un projet communal au sein du CRTE et précise concernant la forme que deux lignes de description peuvent être suffisantes.

2- Santé – Motion pour la pérennité de l'unité Pôle femme / enfant du PSVL (délibération n°2023-29)

Récemment, le professeur Yves VILLE, dans un rapport loin de faire l'unanimité, déposé auprès de l'Académie de médecine, est venu suggérer que les femmes ne devraient plus accoucher dans les maternités qui assurent moins de 1.000 naissances par an, ce qui représente en France 111 établissements sur les 452 maternités.

En parallèle, à compter du 3 avril, s'applique la loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, dite loi Rist, dont l'article 33 prescrit le plafonnement des rémunérations des intérimaires médicaux.

La fin des rémunérations exorbitantes des intérimaires, encourageant une forme de mercenariat hospitalier, ne peut que faire l'unanimité. Ces pratiques durent depuis trop longtemps et contribuent largement à maintenir les hôpitaux dans une instabilité organisationnelle et financière grandissante. Cependant, les intérimaires sont aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement de certains services, où ils occupent parfois jusqu'à plus de la moitié des postes.

Dans les territoires ruraux comme le nôtre, les établissements de santé souffrent d'un déficit d'attractivité marqué et rencontrent donc des difficultés de recrutement, qui sont désormais accentuées par cette baisse de la rémunération proposée aux intérimaires.

Le Lot-et-Garonne, en dépit de la mobilisation continue des collectivités locales depuis des années, est particulièrement exposé au phénomène de déprise médicale.

Ainsi, le Centre Hospitalier d'Agen-Nérac peinant à couvrir ses gardes en maternité et néonatalogie, la possibilité du transfert à Agen de deux pédiatres villeneuvois a été envisagée par l'ARS de Lot-et-Garonne ces derniers jours. Une telle décision entraînerait automatiquement la fermeture du pôle Femme/Enfant du Pôle de Santé du Villeneuvois.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la motion suivante :

Considérant que le pôle Femme/Enfant du Pôle de Santé du Villeneuvois accueille chaque année, en moyenne, 650 naissances et 1.800 consultations de pédiatrie (hors urgences) ;

Considérant que le Pôle de Santé de la Vallée du Lot couvre un bassin de vie de près de 100.000 habitants, dont plus de la moitié sont domiciliés de 45mn à 1h de route des maternités d'Agen, Marmande, Bergerac ou Cahors, hors conditions de circulation ;

Considérant que, dans un territoire socio-économiquement sinistré, avec une population précaire rencontrant de fortes difficultés de mobilité, une telle distance est inenvisageable pour un suivi correct des grossesses, en particulier celles présentant des risques ;

Considérant qu'il n'y a ainsi plus aucun pédiatre libéral sur le territoire dépendant du Pôle de Santé de la Vallée du Lot et qu'au-delà de la prise en charge des grossesses et des accouchements, le suivi des nourrissons et des jeunes enfants est donc, lui aussi, menacé ;

Considérant que les 100.000 patients du territoire de la CPTS Visiosanté sont déjà confrontés à la difficulté de se soigner au quotidien, au point que 20% d'entre eux n'ont même pas de médecin traitant ;

Considérant qu'il n'est pas acceptable que la politique de santé soit dictée davantage par des considérations gestionnaires que par une logique de besoins des populations et des territoires dont le dynamisme et l'attractivité sont – pour partie – conditionnés par la qualité de l'offre de soins qui s'y déploie ;

Les conseillers de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord, réunis en séance le 6 avril 2023 :

- **S’OPPOSENT** à toute fermeture, même temporaire, des services de soins proposés au sein du Pôle de Santé du Villeneuvois ;
- **DEMANDENT** à l’Agence Régionale de Santé :
 - DE S’ENGAGER clairement et définitivement sur la pérennité des différentes activités du pôle Femme/Enfant du Pôle de Santé du Villeneuvois ;
 - DE RÉAFFIRMER son attachement à un équilibre départemental permettant de garantir un accès aux soins équitable à l’ensemble des Lot-et-Garonnais ;
 - DE TRAVAILLER, à la mise en œuvre d’une solidarité territoriale à l’échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de faire émerger des solutions gagnant-gagnant pour l’ensemble des territoires.
- **APPELLENT DE LEURS VŒUX** une mobilisation forte de toutes les parties prenantes associées à la vie du Pôle de Santé de la Vallée du Lot (communauté médicale, élus, conseil de surveillance, personnels, syndicats de salariés, représentants des usagers) et plus largement de tous les citoyens pour sauver sa maternité.

3- Finances – Vote des taux de fiscalité 2023 (délibération n°2023-30)

	Fiscalité 2022			Fiscalité proposée en 2023		
TFB - TFNB - CFE	Bases	Taux	Produit €	Bases	Taux	Produit €
TAXE FONCIERE BATI	16 726 000	10,11	1 690 999	17 973 000	10,11	1 817 070
TAXE FONCIERE NON BATI	2 197 000	41,96	921 861	2 358 000	41,96	989 417
TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES				5 017 547	8,34	418 463
Cotisation Foncière des Entreprises	2 779 000	26,11	686 902	3 164 000	26,11	826 273
	TOTAL		3 299 762	TOTAL		4 051 223

M. Le Président indique que les taux sont inchangés par rapport à l’année dernière et que l’Etat a procédé à une augmentation des bases fiscales de 7.1%. La Taxe Habitation sur les résidences Secondaire s’affiche désormais dans les taux de fiscalité à voter et non plus en compensation.

Après en avoir débattu et délibéré, à l’unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Fixe les taux de fiscalité 2023** comme suit et tel que joint en annexe :
 - **Taxe Foncière Bâti : 10,11 %**
 - **Taxe Foncière Non Bâti : 41,96 %**
 - **Taxe d’Habitation sur les Résidences Secondaires : 8,34 %**
 - **Cotisation Foncière des Entreprises : 26,11 % ;**
- **Autorise le Président à signer** tous les documents inhérents à cette délibération.

4- Finances – Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget principal (délibération n°2023-31)

M. le Président propose une lecture synthétique. Il revient dans un premier temps sur l'augmentation des bases et fait le point sur la recette de fiscalité réelle, puis sur les attributions de compensation et des recettes supplémentaires que celles-ci apportent. Concernant les dotations, mises en ligne lundi, il informe l'assemblée que celles-ci ont été une surprise et précise que le budget n'a pas été modifié au regard de ces sommes.

Mme Carole ROIRE rappelle qu'il n'était pas possible de le deviner mais que ce chiffre, après une augmentation auprès des habitants du territoire et des communes, pose question.

M. Jean-Paul PAPE fait le parallèle entre l'augmentation des bases et le déficit de la voirie et propose que les prélèvements aux communes soient revus.

M. le Président précise que cette recette supplémentaire permet de remettre à niveau un certain nombre de points pour lesquels la CCBHAP n'avait pas agi par manque de moyens, notamment des travaux repoussés depuis plusieurs années. Concernant les recettes supplémentaires, hors DGF, elles ont été réparties comme suit, une réserve renforcée pour avoir 3 mois d'avance pour les salaires, du matériel pour la voirie sans recours à l'emprunt et une capacité d'investissement renforcée. Il précise ensuite que les budgets des zones étaient montés avec des ventes de terrains qui ne pouvaient pas se faire puisque les terrains n'étaient pas aménagés, cette augmentation des recettes fiscales permettra d'éponger ce déficit.

M. Jean-Marie GARY détaille la composition des recettes fiscales et ajoute que l'on peut également constater une augmentation de la CFE et de la fraction de TVA nationale pour lesquelles nous n'avons aucune assurance de leur durée dans le temps.

M. Jean-Paul PAPE précise que quelle que soit sa composition, il s'agit d'une somme réelle.

M. Jean-Marie GARY demande à l'assemblée d'être vigilante et de ne pas faire de raccourci qui mettrait en parallèle la somme liée aux Attributions de Compensation pour le maintien du niveau de service pour la voirie et les recettes fiscales supplémentaires.

M. Jean-Paul PAPE rappelle que cette somme existe.

Mme Françoise LABORDE rappelle que les communes ont absorbé les AC dans leur budget et souhaiterait que pour l'année prochaine, cette question soit reposée. Elle conclut en précisant son souhait concernant la prise en compte de cette réflexion.

M. le Président précise que la discussion n'est pas fermée mais qu'elle ne peut pas faire l'objet d'un choix ce soir. Il précise qu'en connaissance de ces éléments, les réflexions auraient sûrement été différentes. Il précise que le budget aujourd'hui permet peut-être la mise en place d'un budget avec des projets, ce qui n'était pas envisageable jusque-là.

M. le Président donne une information complémentaire au point 11 - Provision pour impayé budget déchet. Les recettes supplémentaires sont également composées de la vente des haras de Villeréal, prévue depuis l'année dernière, pour une somme 252 000 € qui ne pourra pas être représentée au budget une seconde fois.

Mme Carole ROIRE met l'assemblée en garde à ne pas être euphorique sur les dépenses afin de laisser la possibilité d'un retour de ce bonus vers les communes et les administrés.

Mme Françoise LAURIERE précise que l'ensemble de l'assemblée peut se réjouir et réfléchir à des projets communautaires. Elle rappelle que le conseil communautaire rêve de vivre dans une communauté où on partage, avec des projets qui servent à tous. Elle propose d'utiliser cet argent pour que tout le monde en profite sans que cela soit ramené par chacun à son clocher. La communauté pourrait faire des choses ensemble.

M. Glenn VIOLLET rappelle que ces recettes supplémentaires peuvent être considérées comme une bonne nouvelle mais précise, en tant que technicien, qu'elles sont surtout instables. Il rappelle aux

élus communautaires qu'à la construction du budget, ces recettes n'étaient pas envisageables à cette hauteur.

Concernant la discussion souhaitée autour des AC, il précise que celle-ci est peut-être un peu prématurée, le budget actuel, avec ces recettes supplémentaires, est fonction de ce que l'Etat verse et sur lequel nous n'avons pas la main. Un juste milieu est sûrement à trouver. On ne peut pas prévoir ce qui se passera l'année prochaine.

M. le Président propose ensuite que chaque VP présente sa compétence et débute par l'administration générale.

ECOLE DE MUSIQUE / LECTURE PUBLIQUE

Mme Elisabeth PICHARD présente ensuite le budget de l'école de musique avec une augmentation du tarif des adultes, en restant très vigilant par rapport aux charges de fonctionnement. Elle rappelle que la renommée de l'école de musique s'étend, que des projets d'orchestre à l'école sont en construction. Elle précise également que les modifications des modalités tarifaires seront développées dans un point à venir lors de cette réunion, qu'elle présentera les évolutions à venir : engagement à l'année, augmentation des tarifs adultes.

Elle présente ensuite le budget de la lecture publique et les modifications en cours : amplification des heures d'ouvertures, fonctionnement avec un nombre d'agents moindre et un budget d'acquisition très léger face au poids des charges importantes liées aux bâtiments.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET demande que lui soit précisée la ligne à laquelle on peut lire le budget d'acquisition et demande s'il est envisageable de l'augmenter un peu.

M. le Président informe que le budget d'acquisition est inclus dans le chapitre 011. Il précise qu'à la suite des travaux de la commission, la réflexion sur l'augmentation du budget d'acquisition pourra être présentée au conseil communautaire.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET rappelle l'importance du niveau d'acquisition concernant notamment les demandes de subvention.

Mme Elisabeth PICHARD rappelle que cette diminution des budgets d'acquisition est un choix fait pour équilibrer et garder des budgets de fonctionnement constants mais précise que cette demande peut être analysée.

M. Glenn VIOLLET met en perspective cette réflexion : les lieux et leur fonctionnement représentent la moitié du budget de ce service.

AIRE DE SANTE « 4 CANTONS »

M. le Président indique que dans la section fonctionnement, les 85 000 € de dépenses et recettes liées aux frais de réparation des WC de la MSP de Monflanquin n'apparaîtront plus car ce dysfonctionnement est réglé.

Il poursuit en précisant que les dépenses en investissement correspondent aux travaux de la construction de la MSP de Castillonnès.

M. le Président précise que le reste à charge lié aux MSP s'élève à 116 000 €.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

M. le Président donne la parole à M. Christian DIEUDONNE pour la compétence sport. Ce dernier indique que le fonctionnement de cette compétence repose toujours sur le pacte 2020-2022, que l'on s'inscrit dans cette continuité. M. Christian DIEUDONNE indique qu'une réflexion est engagée avec les communes disposant de structures, qu'une première rencontre a eu lieu avec la commune de

Cahuzac mais la situation du club de foot est préoccupante et nous impose de mener une réflexion également sur les efforts financiers faits en fonction de la bonne santé des clubs.

M. Glenn VIOLLET confirme qu'il a été surpris de voir cette situation à Cahuzac et demande une vigilance sur les investissements à réaliser, surtout si ces structures ne sont plus utilisées à l'avenir.

M. Glenn VIOLLET indique qu'une rencontre va être organisée avec toutes les communes afin de discuter et savoir ce qui passe sur tous les équipements.

M. Guy POUYEMIDANETTE précise que mener une réflexion sur le sport est une bonne chose et donne l'exemple du club de rugby de Saint-Aubin où la volonté locale de le maintenir est forte et indique que si la commune avait suivi la volonté sportive, ce club n'existerait plus. Il regrette les regroupements qui tendent à faire disparaître certains clubs.

M. le Président précise que la volonté de se regrouper pour les 4 cantons est issue de l'expérience de l'école de rugby des 4 cantons et cette envie de jouer ensemble. La volonté du club n'est pas de piller les clubs alentours et précise que cette année plusieurs joueurs fatigués des longs déplacements ont rejoint des clubs voisins.

M. le Président indique qu'il n'a jamais été question de vouloir supprimer des clubs.

M. Guy POUYEMIDANETTE pense que les regroupements entraînent de fait des charges sur certains sites au détriment de l'entretien des autres. Il précise que toutes les associations doivent pouvoir vivre.

M. Sébastien MAURES suggère de ne pas se focaliser sur une seule catégorie dans les clubs car les infrastructures sont là pour répondre à toutes les catégories d'âge. Un club peut avoir des périodes difficiles mais si à un moment donné, on lève le pied sur l'entretien, cela coutera beaucoup plus cher par la suite si le besoin se fait ressentir. Certains clubs sont en difficulté certes mais d'autres fonctionnent très bien.

M. Sébastien MAURES revient sur les présentations faites en préambule, indique qu'il y a plus d'argent que prévu, que la CC a demandé à ses administrés de faire des efforts, etc ... mais cette année la CC a un peu plus d'argent et ce budget nous oblige aussi en terme de service à apporter aux habitants. Il pense que la CC pourrait manquer de crédibilité si elle se désengage sur les entretiens de ces structures.

ALSH et ALP – EAJE

Mme Elisabeth PICHARD précise qu'au niveau des ALSH et ALP, il y a une augmentation du 011, que cela est dû à l'augmentation de l'alimentation, des fluides et de la navette mise en place. Elle poursuit en mentionnant également une augmentation liée aux charges de personnel avec l'ouverture d'une annexe à La Sauvetat sur Lède, avec un renforcement de personnel supplémentaire et avec l'ALSH ado, en association avec l'école de musique, qui mène des actions dans les collèges mais également des actions en partenariat avec les associations sportives qui permettent de développer la pratique du sport.

Mme Elisabeth PICHARD demande si l'assemblée a des questions.

M. le Président précise que le fonctionnement est toujours très tendu dans le service de la petite enfance au niveau des crèches car c'est un service qui demande un certain taux d'encadrement et qu'il y a évidemment obligation de remplacer le personnel en arrêt, que l'après covid reste difficile. Il poursuit en mentionnant qu'une analyse des pratiques est à mettre en place et que ce service ne peut pas fonctionner à moins de personnel. Il confirme que les fluides sont en augmentation mais que le programme de rénovation des bâtiments suit son planning.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET demande jusqu'à quel âge l'APL du matin et du soir fonctionne car une demande est arrivée pour un collégien.

Mme Elisabeth PICHARD précise que c'est en général réservé aux enfants des écoles primaires.

M. Matthieu ALBINET confirme que c'est un accueil de loisirs périscolaire réservé aux enfants des écoles primaires. Il indique que parfois, les ALP acceptent de prendre quelques collégiens car ces demandes sont très peu nombreuses. Il indique que cela se fait sur Cancon, La Sauvetat. Il précise que cette demande se fait surtout pour les enfants de 6ème et 5^{ème}.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET demande si les parents doivent les emmener directement à l'ALP.

Mme Elisabeth PICHARD confirme et stipule que si cela ne concerne que quelques familles, cela peut être un service rendu.

M. le Président précise qu'une conférence des maires aura lieu sur ce service et les difficultés de fonctionnement, les arrêts maladie, les questions de remplacements seront évoquées lors de cette rencontre.

Mme Christine GONZATO-ROQUES fait part de son expérience et indique que ce sont tous les métiers du soin et de l'aide à la personne qui sont en crise aujourd'hui, que cela ne concerne pas que les services de notre collectivité. Elle précise qu'il faut reconnaître que les crèches et tous ces services sont un vecteur d'attractivité pour le territoire, que les difficultés sont là, qu'il y a également des demandes d'aménagement d'horaires pour essayer d'améliorer les conditions de travail.

BATIMENTS

M. Yvon SETZE présente ensuite la compétence bâtiment et rappelle à l'assemblée que l'année 2022 a été diabolique, comportant beaucoup de blocages non identifiés, notamment en lien avec TE47 mais aujourd'hui la situation s'améliore. Les projets commencent à se débloquer et l'on peut espérer voir des projets sortir au cours de l'année 2023 qui semble être de meilleur augure. En effet, une bonne partie des devis est en notre possession et nous comptons réaliser une première tranche de travaux sur les infrastructures de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. L'étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires thermiques sur le club house de Villeréal va être lancée, pour une réalisation possible début 2024 et de nombreux projets concernant la chaleur renouvelable (biomasse, géothermie et solaire thermique) sont à l'étude.

M. Yvon SETZE indique que la deuxième tranche se fera en 2024, avec des travaux plus lourds, notamment sur l'ALSH de Born où la toiture est à refaire.

M. Yvon SETZE confirme que d'ici 2025, la communauté devrait avoir réalisé la rénovation d'au moins 9 bâtiments.

M. Glenn VIOLLET rassure l'assemblée en précisant que la MSP de Castillonnès pourra être raccordée au réseau de chaleur lors de son ouverture et précise que le blocage était né d'une incompréhension avec un technicien qui semble aujourd'hui réglée.

M. Yvon SETZE précise que le devis a évolué de 58 000 € à 17 000 € à l'issue des discussions.

ESPACES VERTS

M. Serge BATAILLE souhaite, avant de présenter le budget voirie, dire quelques mots sur le service espaces verts qui fonctionne bien, qui assure les tontes de tous les espaces verts de la communauté et des stades.

VOIRIE

M. Serge BATAILLE revient sur le service voirie et indique que l'arrivée des 700 000 euros avec les AC permet d'envisager une programmation correcte car l'an passé seulement 40 km de réfection de routes avaient pu être engagés, cette année l'objectif se situe autour de 60 km.

M. Serge BATAILLE stipule que le budget fonctionnement subit également l'augmentation des fluides, des pièces mécaniques, que les charges de personnel restent stables, qu'il n'y aura pas de renouvellement du remplaçant.

M. Serge BATAILLE donne lecture des recettes pour 452 000 € de travaux réalisés, c'est plus que d'habitude.

Il poursuit sur la section investissement en précisant qu'il y a 550 000 € d'investissement pour du matériel roulant. En fait, les investissements 2022 ont été reportés en 2023 car il y a eu un an de délai entre la commande et la livraison. En 2023, le gros investissement est sur une épareuse. Il indique que ces acquisitions se feront sans recours à l'emprunt.

Il indique qu'une enveloppe de 870 000 euros est prévue en diorite, castine ou encore pour l'émulsion.

M. Jean-Paul PAPE souhaite connaître le montant d'acquisition de la pelle mécanique.

M. Serge BATAILLE rappelle que la pelle a été commandée avant le budget pour un coût de 217 000 € TTC. Il poursuit en indiquant que le démarrage du goudronnage commencera la semaine prochaine (Semaine 15) et le passage des épareuses pour la semaine 17.

Mme Jocelyne COLLIANDRE souhaite avoir confirmation du non recours à l'emprunt pour l'acquisition du matériel et indique ne pas savoir si cela est un bon calcul d'autofinancer du matériel pour une telle durée.

M. Jérôme ROSO indique que le recours à l'emprunt augmente la dépense d'environ 25% supplémentaire.

Mme Marianick NICAUD indique qu'un investissement de 200 000 euros représente environ 5% du budget et demande si les communes ont recours à l'emprunt sur des proportions identiques. Elle précise que la CC empruntait tous les 2 ans auparavant quand les taux étaient bas mais ce n'est plus le cas à ce jour. Mme Marianick NICAUD demande à chacun de ne pas oublier les ordres de grandeur entre les budgets des communes et celui de la CC.

M. Jean-Paul PAPE accepte les arguments sur le non recours à l'emprunt, indique qu'aujourd'hui nous sommes contents d'avoir de l'argent, mais il demande aussi de la prudence car personne ne sait si l'inflation va durer, que s'il nous manque cette somme au final, ce serait plus prudent d'emprunter.

M. le Président indique que cela va permettre de faire une pause cette année sur des investissements car les taux ne sont pas favorables.

M. Jean-Paul DESTIEU souhaite savoir si la location de ce type de matériel a été étudiée.

M. le Président précise que M. Jérôme ROSO avait déjà répondu à cette question et lui demande de reformuler ses propos.

M. Jérôme ROSO indique que pour les entreprises cela peut être intéressant car elles répercutent le coût sur leur tarification mais pour notre service cette solution n'est pas adaptée.

URBANISME

M. Jean-Marie GARY présente la compétence urbanisme et son excédent de fonctionnement. Cette compétence présente aujourd'hui un important financement, notamment lié aux actions menées sur l'habitat. Il présente rapidement les missions du service. Il rappelle ensuite qu'une partie des subventions versées aux privés sont compensées par les communes. Il rappelle ensuite la date de la

conférence des maires qui aura lieu le 27 avril 2023 avec pour thématique le Zéro Artificialisation Nette et l'ensemble des missions liées au service urbanisme.

ECONOMIE

M. le Président excuse M. SICAUD et présente rapidement le budget lié à la compétence.

M. Glenn VIOLLET rappelle ensuite le fonctionnement du dispositif régional LE CADET, qui fonctionne très bien avec des montants importants versés aux entreprises du territoire. Il précise ensuite que pour les petits dossiers, ceux-ci sont montés en interne et permettent d'apporter une aide aux petites entreprises.

M. le Président précise aussi que cette compétence comporte également les dépenses liées au syndicat numérique.

TEPOS

M. le Président précise que ce budget comporte, en plus des différentes actions menées par Vincent, une partie des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communautaires. Il conclut en précisant que le travail de Vincent et du technicien du CAUE est parfait.

TOURISME

Mme Brigitte PAYERAS présente rapidement les missions de l'Office de Tourisme Cœur de Bastides.

Le budget est équilibré à 12 407 170 € en fonctionnement et 3 980 678 € en investissement.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'approuver le budget principal.

5- Finances – Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe Déchets (délibération n°2023-32)

M. le Président indique que le solde est à 0 dans le budget principal – Fonction Déchets car tout passe en budget annexe.

Il poursuit en indiquant que la TGAP ne cesse d'augmenter, que les coûts de traitement sont en constante augmentation. Il souhaite informer l'assemblée que les impayés sur la RI sont autour de 2.2% sur 2020, que cela se passe bien avec les nombreux prélèvements mis en place et qu'à l'émission de la première facture, 70% des paiements sont rentrés et que 50 % des foyers sont en dessous de 12 dépôts.

Mme Christine GONZATO-ROQUES indique que dans le cadre du CCAS, la commune a été sollicitée pour deux cas de personnes âgées qui utilisent des changes complets avec à l'appui leur facture et elle souhaite interroger les autres communes afin de savoir si elles aussi ont été sollicitées pour des cas similaires et savoir comment ces situations sont gérées ou quelles solutions y sont apportées ?

Mme Françoise LAURIERE indique avoir un cas dans sa commune pour une famille qui va être accompagnée car elle avait dépassé largement son quota de dépôts.

Mme Elisabeth PICHARD indique avoir été sollicitée et le bureau municipal a décidé, via l'enveloppe dédiée, d'accompagner les gens dans le besoin. Elle précise que cela se fait au cas par cas.

Mme Jocelyne COLLIANDRE indique que sa commune a également une ligne budgétaire dédiée à l'action sociale mais s'interroge sur son règlement d'intervention pour aider en fonction des cas.

Mme Bernadette TOUQUETTE indique que la commune de Castillonès a été sollicitée par deux familles et dans ces cas, la commune va tous les lundis chercher les sacs et ils sont déposés en point d'apport avec le badge de la commune qui les assume en dépôts supplémentaires.

M. Serge BATAILLE indique que sa commune a la compétence sociale et qu'à ce titre, elle prend le dépassement au-delà des douze apports après étude sociale du cas présenté.

Le budget annexe Déchets est équilibré à 2 663 940 € en fonctionnement et 415 120 € en investissement.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'approuver le budget annexe Déchets.

6- Finances – Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe ZA CCBHAP (délibération n°2023-33)

M. le Président poursuit en présentant le budget annexe sur les zones artisanales en précisant que la somme inscrite a été calculée en fonction des travaux qui seraient nécessaires pour viabiliser les terrains.

L'assemblée n'émettant aucune remarque, M. le Président propose le passage au vote.

Le budget annexe ZA équilibré à 764 305 € en fonctionnement et 821 637 € en investissement.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'approuver le budget annexe ZA CCBHAP.

7- Finances – Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe Service Voirie (délibération n°2023-34)

M. le Président indique, comme évoqué précédemment, que ce budget est équilibré grâce aux conventions avec les communes

Le budget est équilibré à 51 000 € en fonctionnement et 63 320 € en investissement.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'approuver le budget annexe VOIRIE.

8- Finances – Attribution de subventions (délibération n°2023-35)

M. le Président donne la parole à Mme Elisabeth PICHARD.

Mme Elisabeth PICHARD présente l'ensemble des attributions de subventions :

Subvention (article 6574 – fct 812) : Ligue contre le cancer 1 800 €

Adhésion (article 6574 – fct 020) :

- Mission Locale du Villeneuvois 11 738 €
- Santé 4 200 €

Soutien aux garderies communales (article 657341 – fct 020) :

- Syndicat scolaire Monségur/Lacaussade/St Aubin 3 800 €
- Commune de Boudy de Beauregard 3 800 €
- Commune de Gavaudun 3 800 €

Soutien aux garderies communales (article 657341 – fct 020) :

- Commune de Boudy de Beauregard 3 800 €
- Commune de Gavaudun 3 800 €

Soutien aux garderies communales (article 65737 – fct 020) :

- Syndicat scolaire Monségur/Lacaussade/St Aubin 3 800 €

Soutien aux coopératives scolaires (article 6574 – fct 020) – Année scolaire 2022-2023 :

- | | | |
|---|-----------|---------|
| ○ Coopérative scolaire de Cancon | 7 classes | 1 260 € |
| ○ Coopérative scolaire de Castelnaud de Gr. | 2 classes | 360 € |
| ○ Coopérative scolaire de Monbahus | 3 classes | 540 € |
| ○ Coopérative scolaire de Boudy de B. | 3 classes | 540 € |
| ○ Coopérative scolaire de Castillonnès - maternelle | 3 classes | 540 € |
| ○ Coopérative scolaire de Castillonnès – primaire | 6 classes | 1 080 € |
| ○ Coopérative scolaire de Lougratte | 2 classes | 360 € |
| ○ Coopérative scolaire de Montagnac sur Lède | 1 classe | 180 € |
| ○ Coopérative scolaire de La Sauvetat sur Lède | 3 classes | 540 € |
| ○ Coopérative scolaire de Savignac sur Leyze | 1 classe | 180 € |
| ○ Coopérative scolaire de Gavaudun | 2 classes | 360 € |
| ○ Coopérative scolaire de Monségur | 1 classe | 180 € |
| ○ Coopérative scolaire de Paulhiac | 1 classe | 180 € |
| ○ Coopérative scolaire de Salles | 1 classe | 180 € |
| ○ Coopérative scolaire de Monflanquin - maternelle | 3 classes | 540 € |
| ○ Coopérative scolaire de Monflanquin - primaire | 5 classes | 900 € |
| ○ Coopérative scolaire de Lacaussade | 1 classe | 180 € |
| ○ Coopérative scolaire de Saint Aubin | 2 classes | 360 € |
| ○ Coopérative scolaire de Villeréal - maternelle | 2 classes | 360 € |
| ○ USEP – Ecole primaire de Villeréal | 5 classes | 900 € |
| ○ Coopérative scolaire de Saint Vivien | 2 classes | 360 € |
| ○ Coopérative scolaire de Born | 1 classe | 180 € |
| ○ Coopérative scolaire de Montaut | 1 classe | 180 € |

Mme Françoise LAURIERE demande que lui soit précisé si ces subventions ont été augmentées.

M. le Président précise que ces subventions n'ont pas évolué.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET interroge également l'assemblée sur une participation pour la maison des femmes.

Mme Elisabeth PICHARD précise que la CCBHAP ne participe pas à la maison des femmes mais que chaque commune peut le faire.

Mme Françoise LAURIERE profite de ces échanges pour revenir sur l'intervenante sociale en gendarmerie et ses missions.

Mme Elisabeth PICHARD rappelle que les communes peuvent effectuer un versement et que la CCBHAP fait office boîte aux lettres dans cadre-là.

Mme Françoise LAURIERE précise que l'intervenante sociale en gendarmerie fait un bilan de ses interventions, nombres, ... qui est remonté à la gendarmerie et à la Préfecture mais pas de retours descendants. Elle va le proposer à la CCBHAP mais elle a d'ores et déjà été informée qu'il y avait eu de nombreuses sollicitations sur notre territoire.

Mme Elisabeth PICHARD complète en indiquant qu'il y a eu de nombreuses interventions, que ce poste est utile et que l'intervenante intervient même sur des communes qui n'ont pas souhaité participer.

Mme Carole ROIRE complète en précisant que l'intervenante a présenté ses activités lors du bilan d'activités de la brigade de Gendarmerie de Monflanquin.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'attribuer les subventions telles que détaillées ci-dessus.

9- Finances – Attribution d'une subvention aux Amicales des Sapeurs-Pompiers (délibération n°2023-36)

Mme Elisabeth PICHARD rappelle que, dans ses statuts, la CCBHAP a la compétence facultative « Participation à la mutuelle des sapeurs-pompiers volontaires du territoire communautaire » et que cette participation est jusqu'à présent arrêtée à 240 € par pompier bénévole actif.

Au vu de la liste des sapeurs-pompiers actifs 2023 transmise par le SDIS, elle propose les versements suivants :

Subvention aux Amicales des Sapeurs-Pompiers Volontaires (article 6574 – fct 020) :

- | | |
|---|---------|
| o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cancon – 22 actifs | 5 280 € |
| o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Castillonès – 18 actifs | 4 320 € |
| o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Monflanquin – 27 actifs | 6 480 € |
| o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villeréal – 20 actifs | 4 800 € |

M. Jean-Pierre TESTUT souligne que les subventions attribuées aux pompiers ont toujours fait débat dans sa commune car les pompiers demandent aussi aux communes. Il s'interroge et se demande si cela ne fait pas trop.

Mme Elisabeth PICHARD précise que la subvention participe à leur mutuelle et que les communes sont libres de financer ou pas.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'attribuer les subventions telles que décrites.

10-Finances – Tarifs Ecole de Musique à compter du 1^{er} septembre 2023 (délibération n°2023-37)

Mme Elisabeth PICHARD rappelle le contexte, l'analyse des pratiques dans les collectivités voisines et les évolutions proposées.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- Valider un engagement annuel avec facturation sur 9 mois (octobre à juin), arrêt possible pour raison de santé, perte d'emploi ou déménagement ;
- Adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Tarifs annuels à compter de septembre 2023		Eveil musical	1 instrument	2 instruments
Elèves de la CCBHAP	Adulte		360 €	720 €
	1 ^{er} enfant	243 €	270 €	468 €
	2 ^{ème} enfant	198 €	225 €	396 €
	3 ^{ème} enfant	153 €	180 €	315 €
	4 ^{ème} enfant	135 €	171 €	270 €
Elèves extérieurs à la CCBHAP	Adulte		774 €	1 539 €
	1 ^{er} enfant	585 €	585 €	1 017 €
	2 ^{ème} enfant	495 €	495 €	864 €
	3 ^{ème} enfant	405 €	405 €	702 €
	4 ^{ème} enfant	360 €	360 €	540 €
Musique d'ensemble (gratuit pour les personnes qui suivent une formation instrumentale)				70 €

11-Finances – Consultation pour les emprunts Pelle Voirie 2022 et Bâtiments 2022 (délibération n°2023-38)

M. Serge BATAILLE précise qu'il s'agit des consultations pour les emprunts, selon les délibérations n°2022-43 et 2022-44 en date du 14/04/2022, où il avait été décidé de recourir à l'emprunt pour financer l'acquisition d'une pelle pour le service Voirie, l'acquisition du terrain pour la construction du bâtiment Enfance à Cancon, l'acquisition du site de la MSP de Monflanquin et le financement de la rénovation énergétique des bâtiments.

Il indique qu'à ce jour, seule l'acquisition du terrain à Cancon a été réalisée, que les taux d'intérêt actuels étant hauts, que la situation budgétaire de cette année permettant d'autofinancer des dépenses, il est proposé de ne pas avoir de recours à l'emprunt pour l'acquisition de la pelle.

**Après en avoir débattu et délibéré, par 2 abstentions et 54 voix pour,
le Conseil Communautaire :**

- **Décide** de ne plus recourir à l'emprunt pour financer les investissements 2022 (acquisition d'une pelle pour le service Voirie, acquisition du terrain pour la construction du bâtiment Enfance à Cancon, acquisition du site de la MSP de Monflanquin et financement de la rénovation énergétique des bâtiments) ;
- **Abroge** les délibérations n°2022-43 et 2022-44 en date du 14/04/2022 ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

12-Budget Déchets – Provision pour impayés (délibération n°2023-39)

M. le Président rappelle qu'il a été prévu une provision pour impayés dans le budget Déchets.

Cette provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- De constituer une provision pour créances douteuses ;
- D'inscrire au budget Déchets de la CCBHAP, sur l'exercice 2023, le montant annuel du risque encouru, soit 80 000 €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public ;
- D'autoriser le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

13-Urbanisme – Marché suivi-animation de l'Opération de Programmation d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et Groupement de commandes avec la Communauté de Communes Lot et Tolzac (délibération n°2023-40)

M. le Président rappelle que la CCBHAP a validé, lors de sa séance du 9 mars 2023, le calibrage de l'OPAH-RU (délibération n°2023-08). Aussi, afin de mettre ce dispositif en action, il est nécessaire de confier la mission de suivi, animation et communication à un prestataire qui sera désigné à l'issue d'un marché de prestations de services. L'ANAH finance ce volet d'animation à hauteur de 50%.

Un premier groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Lot et Tolzac avait été initié pour le suivi animation du PIG et pour l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU. Ce groupement avait ainsi permis de mutualiser les coûts. Dans cette même optique, il est proposé d'acter un groupement de commandes pour le présent marché de suivi-animation de l'OPAH-RU.

Aussi, il est nécessaire que les deux collectivités conventionnent afin de gérer les modalités de mise en œuvre de ce marché.

La CCBHAP se propose d'être coordonnateur de ce groupement sans aucune indemnité financière. Cette mission consistera à mettre en ligne le marché et ses pièces administratives.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- Décide la constitution d'un groupement de commandes avec la CCLT comme suit :
 - ° Constitution de la préparation à l'attribution du marché relatif à la prestation de service suivi, animation de l'OPAH-RU,

- ° la CCBHAP est le coordonnateur du groupement,
- ° Après choix du prestataire par le groupement, chaque entité (CCBHAP et CCLT) conclut le marché correspondant à son territoire avec le prestataire et en assure l'exécution ;
- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement, tous documents relatifs au groupement de commandes et le marché avec le prestataire retenu par le groupement de commandes,
- Délègue au Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, le pouvoir de prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

14- RH – Tableau des effectifs - Création d'un poste de ménage à l'EAJE de Castillonès (délibération n°2023-41)

M. le Président donne la parole à Mme Elisabeth PICHARD.

Elle informe l'assemblée qu'une modification a dû être apportée après l'envoi du programme : en lieu et place des 15h prévues pour renforcer l'équipe de la crèche de Castillonès, un total de 17h 30 apparaît comme nécessaire pour le fonctionnement de la structure, en comparaison des autres structures.

	Nombre d'heures agents y compris ménage	Ratio Heures/nombre de places
MONFLANQUIN - 26 places	367,5	14,13
CANCON - 20 places	275	13,75
BORN - 14 places	192,5	13,75
CASTILLONNES - 14 places	175	12,5
CASTELNAUD DE GRATECAMBE - 12 places	168	14
SALLES - 10 places	140	14

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Décide** la création à compter du 11 avril 2023, au tableau des effectifs d'emplois permanents à temps non complet, d'un poste d'adjoint technique (tous les grades) à 17h30 ;
- **Précise** que :
 - si le constat du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire est établi, cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins du service ;
 - la rémunération de cet agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
 - le Président est chargé du recrutement de cet agent et habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement pour le poste ci-dessus.

15-RH – Organigramme interne au 1^{er} mars 2023 (délibération n°2023-42)

M. le Président précise que l'ensemble des conseillers a été destinataire du dernier organigramme, que celui-ci évolue en permanence et que c'est pour cette raison qu'Alice BISMES ne figure pas sur cet organigramme.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Valide** l'organigramme interne pour les agents à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

16-RH – Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2023 (délibération n°2023-43)

M. le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 mars 2023,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 24 mai 2022,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider le tableau des emplois permanents au 1^{er} mars 2023 tel que joint en annexe.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Adopte** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- **Décide** de fermer les postes suivants :
 - o 1 poste titulaire de bibliothécaire à 35h hebdomadaires,
 - o 1 poste titulaire d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 32h hebdomadaires,
 - o 1 poste non titulaire de bibliothécaire à 35h hebdomadaires,
 - o 1 poste non-titulaire d'adjoint technique à 28h hebdomadaires,
 - o 3 postes non-titulaires d'adjoint technique à 35h hebdomadaires,
- **Décide** d'ouvrir le poste suivant :
 - o 1 poste titulaire d'adjoint administratif à 35h hebdomadaires au 01/07/2023,
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la CCBHAP,
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

17-Environnement – Horaires d'été des déchèteries (délibération n°2023-44)

M. le Président souligne que, depuis plusieurs années, les températures entre les mois de juin et septembre avoisinent les 40° à l'ombre assez régulièrement.

Les conditions de travail pour les agents et d'accueil pour les usagers pendant ces périodes de canicule ne sont pas sans danger. De plus, informer les usagers à chaque alerte canicule pour les changements d'horaires d'ouverture des déchèteries est difficile et nombreux sont ceux qui n'ont pas l'information et qui se « cassent le nez » sur un portail fermé.

En conséquence, il propose d'établir des horaires d'été pour l'ouverture des 4 déchèteries de la semaine 25 à la semaine 36 de chaque année. Ainsi un planning serait établi pour ces deux périodes de l'année.

Horaires actuels :

DECHETERIES CC BHAP HORAIRES ACTUELS ANNUELS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
CANCON		13h30- 17h30	8h-12h 13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	27h
MONFLANQUIN	13h30- 17h30	8h-12h	8h-12h 13h30-17h30	8h-12h 13h30-17h30	8h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	39h
VILLEREAL	13h30- 17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	27h
CASTILLONNES	8h-12h	8h-12h	8h-12h		8h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	27h
						Total hebdo	120h

Proposition d'horaires d'été :

DECHETERIES CC BHAP HORAIRES PROPOSITION HORAIRES D'ÉTÉ

Début semaine 25 et fin semaine 36 soit 12 semaines (en 2023 du lundi 19 juin au samedi 9 septembre)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
CANCON		7h30-13h30 Seb	7h30-13h30	7h30-13h30	7h30-13h30	8h00-13h30	29h30
MONFLANQUIN	7h30-13h30	7h30-13h30 Gilles	7h30-13h30	7h30-13h30	7h30-13h30	7h30-13h30	36h
VILLEREAL		7h30-13h00	7h30-13h00	7h30-13h00	7h30-13h00	8h00-13h00	27h
CASTILLONNES	7h30-14h00		7h30-14h00		7h30-14h00	7h30-14h00	26h
						Total hebdo	118h30

M. Jean-Jacques CAMINADE demande si cela veut dire que ce serait fermé le lundi pour la commune de Villeréal et précise que cela peut paraître gênant.

Mme Elisabeth PICHARD confirme qu'effectivement, ce serait fermé sur une journée.

M. le Président excuse Maryse AUROUX qui ne pouvait pas être là aujourd'hui.

Mme Agnès COUDERC indique que cela a été regardé par rapport à la fréquentation et que les jours de marché n'apportent pas une fréquentation supplémentaire.

M. Glenn VIOLLET précise que deux déchèteries sont ouvertes le lundi matin.

Mme Carole ROIRE souhaite poser une question d'ordre général sur le tri et indique que certains utilisateurs sont déboussolés car sur certains territoires, les consignes de tris sont différentes. Elle demande si une nouvelle campagne de communication ne serait pas nécessaire, notamment par rapport aux touristes qui peuvent avoir d'autres pratiques.

Mme Brigitte PAYERAS précise qu'une nouvelle campagne de communication est en cours, que des affiches ont été posées sur les bacs jaunes afin de signaler que les cartonnettes doivent être mises dans

les colonnes bleues. Elle demande à ce que les communes relaient aussi cette information, qu'il est important de trier les fibreux et non fibreux car les cartons mal triés coutent chers.

M. Jean-Jacques CAMINADE demande si la journée de fermeture peut être décalée à un autre jour.

Mme Brigitte PAYERAS précise que la personne qui gère la déchèterie de Villeréal a besoin de faire une coupure.

M. Sébastien MAURES souligne que les horaires ne doivent pas arranger l'agent mais les administrés. Il regrette le fait que les communes à qui on applique des jours de fermeture n'aient pas été associées à ces décisions car cela pose un problème.

Mme Cathy ROSIER confirme que l'agent de Castillonnès travaille le mardi sur un autre site et qu'il faudrait presque un demi-agent de plus pour tenir tous les sites.

M. Sébastien MAURES comprend la difficulté d'organisation mais trouve difficile, voire impossible, de justifier ces choix auprès des administrés.

Mme Cathy ROSIER précise que les administrés peuvent se rendre sur d'autres déchèteries.

M. Sébastien MAURES précise que cette proposition n'est pas recevable, que cela ne passera pas auprès des administrés.

M. Glenn VIOLLET indique que les plannings doivent être validés en CST et à présent nous devons communiquer sur ces nouveaux horaires.

M. Jean-Paul DESTIEU indique que les choix d'ouverture et de fermeture ont été définis en fonction du tonnage et que sur ces déchèteries (Castillonnès et Villeréal), il y a moins de tonnages qu'à Monflanquin et Cancon.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 mars 2023,

**Après en avoir débattu et délibéré, par 3 abstentions, 7 voix contre et 46 voix pour,
le Conseil Communautaire :**

- **Valide** les horaires d'été des déchèteries tels que présentés ci-dessus, la période d'été étant fixée du début de la semaine 25 et la fin de la semaine 36 ;
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

M. Sébastien MAURES revient sur le fait que budgétairement la collectivité se porte mieux et que les services proposés sont en diminution.

Mme Marianick NICAUD rappelle que le budget est différent, que l'on se trouve sur le budget annexe déchets.

M. Sébastien MAURES indique que les administrés ne font pas cette différence, qu'elle n'est comprise qu'entre nous.

M. Glenn VIOLLET stipule que si les élus souhaitent davantage d'heures, cela passera par la création d'un mi-temps supplémentaire.

M. Sébastien MAURES regrette le fait que Castillonès soit fermé deux jours par semaine alors que Monflanquin sera ouvert tous les jours.

Mme Françoise LAURIERE mentionne la difficulté de présenter aux administrés de Villeréal la fermeture de la déchèterie un jour alors qu'à Monflanquin, elle sera ouverte tous les jours.

M. Yvon SETZE demande si le besoin d'ouverture tous les jours d'une déchèterie est réel.

M. Jean-Pierre DAUTA manifeste son mécontentement face à ce jour de fermeture.

M. Glenn VIOLLET revient sur l'été dernier où par mesure de sécurité, les déchèteries ont été fermées au dernier moment avec une communication, de ce fait, pas très efficace et entraînant des retours négatifs. Pour 2023, personne ne voulait revivre cette situation. Aussi, la proposition est faite sur les fréquentations dans les déchèteries et si Monflanquin n'est pas fermé, c'est que cela se justifie au vu de la fréquentation.

Mme Isabelle LABONNE demande s'il n'existe pas un moyen de récupérer des heures afin de pouvoir ouvrir un jour de plus.

Mme Cathy ROSIER précise que les agents en poste font leur volume horaire et qu'il n'est pas envisageable de leur octroyer plus d'heures.

18-Décisions prises sur délégations

Monsieur le Président liste le nombre de renoncations aux DIA par communes pour un total de 23 renoncations.

19-Questions diverses

M. Jean-Jacques CAMINADE souhaite donner une information à différentes communes concernant la redevance d'occupation du domaine public qui peut aider les communes à percevoir une redevance qui n'était pas perçue avec TE47. Il donne la liste des communes concernées et leur demande de se rapprocher de TE47.

M. Jean-Marie GARY rappelle le programme « Innover en ruralité » qui aura lieu le 24 avril à Ste Livrade.

Fin du conseil communautaire à 23h07.